



## Réunion du Bureau du S.D.E. du 21 avril 2017

### Compte-rendu et relevé des décisions prises

Le Bureau s'est réuni le vendredi 21 avril 2017, à 16 h 30, dans les locaux du SDE.

Etaient présents :

*Pour le Bureau* : Mmes Boirie, Carrère, Curbet, Pourteau et Vergez ;  
MM. Armary, Dutour, Frossard, Guilhas, Laffaille, Laffont, Lussan, Mur,  
Pelieu et Piron

*Pour les services du SDE* : M. Rouch (Directeur), Dominique Alexandre, Serge Cieutat, Jean-Luc  
Lavigne et Marie-Noëlle Mainguy

*Excusés* : M. Fortassin (Président), Mmes Bourdeu, Durrieu, Mendes et Solles ;  
MM. Boubee, Dabezies, Fourcade et Sempastous

#### Ordre du jour

- *évolution des statuts : bilan de la concertation*
- *partenariats avec les communautés de communes et d'agglomération*
- *évolution de la Commission consultative paritaire de l'énergie*
- *point financier sur les réseaux de chaleur*
- *travaux au SDE (extension et volet énergie)*
- *géo-référencement des réseaux enterrés d'éclairage public : lancement d'un appel d'offres*
- *préparation de la réunion des Présidents de l'Entente des SDE d'Occitanie au Pic du Midi*
- *questions diverses.*

Le Président étant absent pour des raisons de santé, Daniel Frossard, premier Vice-Président, ouvre la séance.

**La première question à l'ordre du jour** concerne l'attribution du marché « fournitures pour l'entretien de l'éclairage public ».

Il présente la décision de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie peu avant la réunion de bureau. Pour le lot 1 « sources lumineuses », le prestataire retenu est CSO, pour le lot 2 « appareillage pour sources lumineuses » également CSO, pour le lot 3 « matériel de protection et de commande » CGED, pour le lot 4 « matériel pour les installations d'éclairage public » REXEL et pour le lot 5 « fournitures diverses » CSO. Le bureau entérine le choix de la CAO et ***une délibération est prise en ce sens.***

N°	Objet de la délibération																										
DL 33-04-2017	<p style="text-align: center;"><b>Autorisation de signature du marché :</b> <b>Fourniture de matériel électrique Eclairage Public 2017</b></p> <p><i>A l'issue de l'exposé, le Bureau approuve la décision de la Commission d'Appel d'Offres et autorise le Président, responsable du marché, à signer toutes les pièces s'y rapportant.</i></p> <table border="1" data-bbox="437 533 1386 891"> <thead> <tr> <th>Lot</th> <th>Nature de lot</th> <th>Estimation annuelle</th> <th>Entreprise retenue</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>Sources lumineuses</td> <td>30 000 € HT</td> <td>CSO</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>Appareillage pour sources lumineuses</td> <td>25 000 € HT</td> <td>CSO</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>Matériel de protection et de commande</td> <td>5 000 € HT</td> <td>CGED</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>Matériel pour l'installation d'éclairage public</td> <td>5 000 € HT</td> <td>REXEL</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>Fournitures diverses</td> <td>6 000 € HT</td> <td>CSO</td> </tr> </tbody> </table>			Lot	Nature de lot	Estimation annuelle	Entreprise retenue	1	Sources lumineuses	30 000 € HT	CSO	2	Appareillage pour sources lumineuses	25 000 € HT	CSO	3	Matériel de protection et de commande	5 000 € HT	CGED	4	Matériel pour l'installation d'éclairage public	5 000 € HT	REXEL	5	Fournitures diverses	6 000 € HT	CSO
Lot	Nature de lot	Estimation annuelle	Entreprise retenue																								
1	Sources lumineuses	30 000 € HT	CSO																								
2	Appareillage pour sources lumineuses	25 000 € HT	CSO																								
3	Matériel de protection et de commande	5 000 € HT	CGED																								
4	Matériel pour l'installation d'éclairage public	5 000 € HT	REXEL																								
5	Fournitures diverses	6 000 € HT	CSO																								

**Le deuxième point évoqué** porte sur l'évolution des statuts.

M. Rouch rappelle au Bureau les points sur lesquels portaient les modifications envisagées et présentées lors de précédentes réunions. Il évoque également la convention avec le Conseil Départemental et la gestion de l'éclairage de la ville de Tarbes. Bernard Lussan intervient en demandant si le SDE a les moyens d'assumer la prestation « feux tricolores ». Le directeur revient sur le transfert des agents de Tarbes et précise que certaines communes comme Aureilhan ou Lourdes demandent où en est le Syndicat sur ce sujet. C'est un service très attendu car les communes n'ont pas de personnel pour la gestion des feux.

M. Rouch détaille les modifications apportées aux statuts et indique que le SDE en est au stade de validation par les communes. Après consultation, 201 délibérations avec avis favorable sont revenues au SDE. Daniel Frossard propose donc au Bureau d'accepter la révision des statuts. Ce dernier approuve et ***une délibération est prise en ce sens.***

N°	Objet de la délibération
DL 31-04-2017	<p data-bbox="576 273 1222 297" style="text-align: center;"><b>Evolution des statuts du SDE - bilan de la concertation -</b></p> <p data-bbox="424 360 1374 421"><i>En l'absence de M. Fortassin, Président, M. Frossard, 1er Vice-Président, ouvre la séance.</i></p> <p data-bbox="424 423 1374 510"><i>Il rappelle aux membres du Bureau la modification des statuts engagée par le Conseil syndical du 16 décembre 2016 portant sur 3 points relatifs aux prestations complémentaires du SDE :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="424 544 919 568">✓ <i>maintenance des feux de signalisation</i></li> <li data-bbox="424 573 999 598">✓ <i>maîtrise d'œuvre d'aménagement numérique</i></li> <li data-bbox="424 602 703 627">✓ <i>groupement d'achat</i></li> </ul> <p data-bbox="424 667 1374 754"><i>La consultation des communes a été lancée le 9 janvier 2017. 203 délibérations nous ont été transmises, toutes favorables. L'avis des communes n'ayant pas délibéré est réputé favorable.</i></p> <p data-bbox="424 788 1374 875"><i>Oùï cet exposé, le Bureau prend acte de cette concertation et autorise le Président à solliciter Madame la Préfète pour la validation par arrêté préfectoral de cette modification des statuts.</i></p>

La discussion se poursuit par la **présentation du partenariat envisagé avec les Communautés de Communes.**

M. Frossard rend compte de la réunion qui s'est tenue avec les représentants des communautés de communes le 19 avril dernier. Il semblerait que les élus ont d'abord certains problèmes à régler comme la mise en place des nouvelles communautés. Lors de cette rencontre, il leur a été proposé de passer des conventions avec le Syndicat pour leur permettre de bénéficier de l'outil SDE. Il souligne toutefois que sur 9 communautés de communes, seulement 6 étaient représentées. Il demande aux membres du bureau que chacun intervienne auprès de ces collectivités afin de faire remonter les informations. M. Lussan fait part du sentiment de M. Ré, Président de la Communauté de Communes du Val d'Adour, qui a trouvé que la réunion était trop technique. M. Frossard rejoint M. Lussan sur ce point et propose l'organisation de réunions spécifiques avec les représentants de ces communautés de communes à partir de septembre. Madame Curbet pose la question de l'utilité de telles réunions.

M. Rouch évoque la nouvelle organisation territoriale et donc la nécessité de partenariats. Par exemple, l'éclairage public des zones d'activités géré jusqu'à maintenant par les communes sera géré par les communautés de communes. Un inventaire est à faire sur le plan inter communal.

Maryse Carrère fait part de la difficulté de faire une réunion sans l'ensemble des présidents. Pour sa part, Jean-Claude Piron indique que les 5 propositions évoquées lors de la rencontre du 19 avril seront mises en oeuvre par la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées. Il fait une parenthèse sur la difficulté de définir les zones d'activités, comme la zone de l'Arsenal. Le directeur propose de commencer par les zones où il n'y aura pas de difficulté de délimitation. En conclusion, un courrier sera envoyé et des réunions organisées afin de présenter les modalités du partenariat.

M. Laffont revient sur ce sujet en disant que dans l'immédiat, tout le monde ne pourra pas répondre de la même manière. Les « SCOTS » (Schémas de Cohérence Territoriale) vont être mis en place et les zones d'activités seront définies à ce moment là. M. Rouch enchaîne en

précisant que le problème se posera également pour les bornes électriques. François-Jean Laffont conclut cette discussion en répondant que la compétence économique relève également des compétences des communautés de communes.

**Le sujet suivant porte sur l'évolution de la Commission consultative paritaire de l'énergie.**

Depuis le 1er janvier 2017, cette commission ne compte plus que 18 membres (9 pour les EPCI et 9 pour le SDE). Pour le Syndicat, la proposition est la suivante :

5 membres du Bureau, avec comme Président Daniel Frossard et Mmes Boirie, Pourteau, MM. Armary et Laffont plus 4 membres délégués au Bureau

Bruno Rouch rappelle les conditions précédentes d'élection à cette commission, avec appel à candidature.

Les noms de Monsieur Yves Carrie, Mesdames Boimare, Malère et Maumus, déjà membres de la précédente Commission sont proposés. Le Bureau accepte cette proposition et une *délibération est prise en ce sens.*

N°	Objet de la délibération
DL 29-04-2017	<p data-bbox="603 887 1193 936" style="text-align: center;"><b>Désignation des représentants du SDE à la Commission Consultative Paritaire de l'Energie</b></p> <p data-bbox="427 965 1375 1025"><i>Cette instance regroupe deux collèges à égalité de membres (voir le règlement intérieur de la commission consultative adopté le 27 mai 2016) :</i></p> <ul data-bbox="427 1055 1375 1144" style="list-style-type: none"><li>✓ Collège des EPCI : 1 représentant par collectivité membre ;</li><li>✓ Collège du SDE : autant de représentants du SDE que de représentants des EPCI.</li></ul> <p data-bbox="427 1178 1375 1267"><i>Suite à l'évolution de l'organisation territoriale en Hautes-Pyrénées, le nombre d'EPCI à fiscalité propre (et donc le nombre de leurs représentants au sein de cette commission) est passé de 30 à 9.</i></p> <p data-bbox="427 1301 1375 1361"><i>Il convient donc de désigner parmi les délégués au SDE les 9 représentants (dont le Président) qui siégeront à la Commission consultative paritaire de l'Energie.</i></p> <p data-bbox="427 1395 1375 1485"><i>En l'absence de François Fortassin, Président, Daniel Frossard, 1<sup>er</sup> Vice-Président, propose, outre le Président, de retenir 4 membres du bureau et 4 délégués non membres du Bureau.</i></p> <p data-bbox="427 1518 935 1547"><i>La liste suivante est retenue à l'unanimité :</i></p> <ul data-bbox="427 1581 1375 1771" style="list-style-type: none"><li>• François Fortassin, Président (remplacé en cas d'empêchement par Daniel Frossard, 1<sup>er</sup> Vice-Président)</li><li>• Louis Armary</li><li>• Claudine Boirie</li><li>• François-Jean Laffont</li><li>• Thérèse Pourteau</li></ul> <p data-bbox="427 1805 1094 1834"><i>Ainsi que, parmi les délégués non membres du Bureau :</i></p> <ul data-bbox="427 1868 1198 1995" style="list-style-type: none"><li>• Joëlle Boimare, déléguée de la commune d'Antin ;</li><li>• Yves Carrie, délégué de la commune d'Aureilhan ;</li><li>• Hélène Malère, déléguée de la commune de Bazus-Aure ;</li><li>• Maryse Maumus, déléguée de la commune de Trie sur Baïse.</li></ul>

**Le point suivant concerne les réseaux de chaleur, principalement sur celui de Castelnaud-Magnoac.**

M. Rouch explique que ce sera le seul chantier à être lancé en 2017. C'est un dossier urgent car il alimentera la maison de retraite en chaleur.

Les autres projets avancent également, en particulier ceux de Séméac et Saint-Lary pour lequel le projet sera arrêté en mai. M. Lussan s'interroge sur les ressources financières du SDE. Le directeur évoque en réponse la création de la régie. Messieurs Guilhas et Piron échangent sur le coût du réseau de chaleur de Vic en Bigorre ainsi que sur les problèmes techniques. Sur le plan financier, ces opérations ne sont pas comparables : le chantier de Vic en Bigorre s'élève à environ 7 millions d'euros, celui de Castenau-Magnoac à 150 000 euros. Maryse Carrère évoque l'intérêt à exploiter cette ressource forestière sur le plan environnemental, Francis Dutour parle des soucis d'approvisionnement dans la filière et du transfert de l'ONF à Véolia qui n'est pas satisfaisant. Il cite Madiran en exemple

M. Rouch rappelle aux membres du Bureau que 2 appels d'offres concernant le réseau de chaleur de Castelnaud-Magnoac (l'un portant sur les travaux, l'autre sur la fourniture de l'énergie) sont à lancer et demande leur approbation. Le Bureau valide la proposition et une *délibération est prise en ce sens.*

N°	Objet de la délibération
DL 30-04-2017	<p data-bbox="643 943 1153 994" style="text-align: center;"><b>Lancement de 2 appels d'offres relatifs au réseau de chaleur de Castelnaud-Magnoac</b></p> <p data-bbox="424 1055 1374 1106"><i>En l'absence de M. Fortassin, Président, M. Frossard, 1er Vice-Président, ouvre la séance.</i></p> <p data-bbox="424 1115 1374 1234"><i>Il rappelle aux membres du Bureau l'engagement du SDE65 pour la construction d'un petit réseau de chaleur à Castelnaud-Magnoac pour desservir d'une part l'EPAHD Saint-Joseph et d'autre part deux logements communaux (bois énergie).</i></p> <p data-bbox="424 1267 1374 1323"><i>Cette opération s'avère urgente puisque l'EPAHD doit pouvoir être alimenté en chaleur en début de saison de chauffe 2017/2018.</i></p> <p data-bbox="424 1357 1374 1413"><i>Dans la mesure où le SDE65 n'a pas encore mis en place de régie chaleur, il a été décidé de passer par un contrat de fourniture de chaleur externe.</i></p> <p data-bbox="424 1447 1374 1630"><i>Par ailleurs, la mise en place de ce réseau de chaleur va nécessiter des adaptations des installations de chauffage internes à l'EHPAD. Pour faciliter la coordination des travaux, il est proposé de lancer un appel d'offres unique dans le cadre d'un groupement de commandes SDE/EHPAD Saint Joseph (un lot de l'appel d'offres étant réservé aux travaux spécifiques à l'EHPAD sous sa maîtrise d'ouvrage).</i></p> <p data-bbox="424 1664 1059 1693"><i>Il est donc proposé d'engager 2 appels d'offres pour :</i></p> <ul data-bbox="424 1727 1374 1910" style="list-style-type: none"><li data-bbox="424 1727 1374 1845">• <i>Un marché travaux de 3 lots :</i><ul style="list-style-type: none"><li data-bbox="459 1756 1374 1816">✓ <i>2 lots SDE : VRD et sous-station chauffage pour un montant total de 150 000 € HT environ ;</i></li><li data-bbox="459 1816 1374 1845">✓ <i>1 lot EHPAD : travaux internes de chauffage.</i></li></ul></li><li data-bbox="424 1845 1374 1910">• <i>Un marché de fourniture de chaleur par production 100 % biomasse : facturation aux abonnés de l'énergie produite.</i></li></ul> <p data-bbox="424 2007 1374 2058"><i>Ouï cet exposé, les membres du Bureau décident à l'unanimité d'autoriser le Président :</i></p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• à créer avec l'EHPAD un groupement de commandes dont le SDE sera le coo donateur;</li> <li>• à engager ces deux consultations sous forme de MAPA ;</li> <li>• à signer toutes les pièces relatives à ces marchés</li> </ul>
--	--

La discussion se poursuit par un point relatif aux autres réseaux de chaleur. Monsieur Rouch évoque la création d'un budget annexe afin d'équilibrer les dépenses et ressources. Le remboursement des emprunts se fera par les recettes de l'énergie. Monsieur Piron pense que choisir le réseau de chaleur est un choix politique. Monsieur Lussan cite l'exemple du réseau de chaleur de la commune de Massat dans l'Ariège qui fonctionne bien. Le directeur cite également le SDEPA (Syndicat des Pyrénées Atlantiques) qui a créé son 1<sup>er</sup> réseau de chaleur il y a 2 ans.

Monsieur Rouch enchaîne sur les travaux futurs envisagés au sein du SDE et à l'extérieur.

En ce qui concerne les travaux extérieurs, il propose de confier la maîtrise d'œuvre des travaux ainsi que le bornage du terrain à Monsieur Bregler. Le bureau donne son aval (**délibération**).

N°	Objet de la délibération
DL 35-04-2017	<p align="center"><b>Réalisation travaux au SDE (viabilisation terrain, réalisation cloture et portail)</b></p> <p><i>En l'absence de François FORTASSIN, Président, Daniel FROSSARD, 1<sup>er</sup> Vice-Président, ouvre la séance.</i></p> <p><i>Il rappelle aux membres du Bureau les travaux d'aménagement extérieur prévus suite à l'acquisition foncière de la propriété voisine Cazemajor.</i></p> <p><i>Il est proposé de choisir la SCP Larroze-Bregler, qui a établi le plan topographique et le plan de division foncière préalables à l'acquisition, pour assurer la maîtrise des travaux de viabilisation pour un montant de 2 600 € HT.</i></p> <p><i>En ce qui concerne la clôture et la pose du portail, il sera fait appel à l'offre moins disante pour un montant estimé à 16 000 € HT (consultation en cours).</i></p> <p><i>Ouï cet exposé, les membres du Bureau décident à l'unanimité d'autoriser le Président :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• à signer toutes les pièces relatives à la mission du géomètre ainsi que celles relatives aux travaux pour la réalisation de la clôture et la pose du portail.</li> </ul>

Les travaux dans les locaux concernent le réaménagement de l'ancien garage, sur lequel seront implantés des panneaux photovoltaïques. Monsieur Rouch présente le projet technique et explique pourquoi le SDE a candidaté à l'appel à projets de la Région (subvention espérée de 40 %).

*Ange Mur et Maryse Carrère quittent la réunion à 17 h 30.*

## La discussion continue par la présentation du marché concernant le géo-référencement des réseaux enterrés d'éclairage public.

Ce dossier est présenté par Dominique Alexandre. Il explique que 4 000 points lumineux sur 55 000 ont été recensés mais face à l'ampleur de la tâche de relevé des réseaux enterrés, il est envisagé de faire appel à une assistance extérieure surtout pour les communes comme Bagnères de Bigorre, Lourdes et Tarbes. En ce qui concerne la commune de Tarbes, Monsieur Rouch explique que cela passera par un groupement de commandes. Les travaux se feront sur 2 ans et le recensement s'étalera sur 2 ou 3 ans. Dominique Alexandre rappelle également qu'il ne faut pas perdre de temps pour se positionner à cause de la réforme de la réglementation DT-DICT qui impose le recensement au 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour les communes urbaines. Il rajoute que 8 communes ont été réalisées en régie par le SDE. Le directeur demande aux membres du Bureau leur accord pour lancer le marché, qui acceptent (*une délibération est à prendre*).

N°	Objet de la délibération
DL 32-04-2017	<p data-bbox="606 741 1197 801" style="text-align: center;"><i>Lancement d'un appel d'offres relatif au géo-référencement du réseau d'éclairage public</i></p> <p data-bbox="424 831 1375 891"><i>En l'absence de François FORTASSIN, Président, Daniel FROSSARD, 1<sup>er</sup> Vice-Président, ouvre la séance.</i></p> <p data-bbox="424 920 1375 1014"><i>Il rappelle aux membres du Bureau l'obligation, depuis le décret n° 2011-1241 du 5 octobre 2011, faite aux exploitants de réseaux de repérer l'ensemble de leurs ouvrages sur les unités urbaines, au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2019.</i></p> <p data-bbox="424 1043 1375 1137"><i>Compte tenu de l'échéance, il est donc proposé d'engager un appel d'offres pour la détection des réseaux sur l'ensemble des unités urbaines, qui se décomposera comme suit :</i></p> <ul data-bbox="424 1167 941 1294" style="list-style-type: none"><li><i>• lot 1 : Tarbes</i></li><li><i>• lot 2 : périphérie de Tarbes</i></li><li><i>• lot 3 : Lourdes et Pays des Gaves</i></li><li><i>• lot 4 : Bagnères et Nord du département</i></li></ul> <p data-bbox="424 1323 877 1361"><i>pour un montant estimé de 663 000 €.</i></p> <p data-bbox="424 1391 1375 1507"><i>En ce qui concerne le lot 1, la ville de Tarbes n'ayant pas encore transféré la compétence Eclairage Public, il est proposé de constituer un groupement de commandes dont le SDE65 sera coordonnateur, la ville de Tarbes assurant la maîtrise d'ouvrage de ce lot.</i></p> <p data-bbox="424 1536 1375 1597"><i>Où cet exposé, les membres du Bureau décident à l'unanimité d'autoriser le Président :</i></p> <ul data-bbox="424 1626 1375 1753" style="list-style-type: none"><li><i>• à constituer un groupement de commandes avec la ville de Tarbes dont le SDE65 sera le coordonnateur ;</i></li><li><i>• à engager cette consultation sous forme d'accord-cadre à bons de commande ;</i></li><li><i>• à signer toutes les pièces relatives à ce marché.</i></li></ul>

;

**Un point est fait sur la future réunion des Présidents de l'Entente Occitanie** qui devrait se tenir au Pic du Midi le 2 juin 2017. 3 places seraient attribuées à chaque SDE ainsi que des

invitations adressées à des partenaires extérieurs comme l'Ademe, la Région, les élus locaux, la presse. Monsieur Rouch demande au Bureau son accord sur le lieu de réunion. Messieurs Pelieu, Frossard et Rouch seront présents ainsi que Mesdames Boirie, Curbet et Verges.

**Questions diverses « 1 » :**

Le calendrier des futures réunions du SDE est présenté.

**Questions diverses « 2 » :**

Elle porte sur la communication écrite du SDE, à savoir le rapport d'activité et la lettre d'actualité.

Une consultation a été lancée pour la réalisation de la lettre d'actualité de juin 2017.

Le directeur présente les deux prestataires, Bcom et So Happy, et indique que la consultation a été faite sur la même base que les années précédentes. La proposition de BCom s'élevait à 9 630 € HT, celle de So Happy à 6 386 € HT. Monsieur Frossard propose de retenir So Happy. Cette proposition est validée par le Bureau (**délibération**).

N°	Objet de la délibération
<b>DL 34-04-2017</b>	<p style="text-align: center;"><b>Communication 2017</b></p> <p><i>En l'absence de François FORTASSIN, Président, Daniel FROSSARD, 1<sup>er</sup> Vice-Président, ouvre la séance.</i></p> <p><i>Il indique aux membres du Bureau qu'il est envisagé de produire en 2017 3 documents écrits de communication, d'un format identique à celui des années précédentes : le rapport d'activité de l'année 2016 et deux lettres d'actualité.</i></p> <p><i>Après avoir consulté plusieurs prestataires, il propose de retenir l'offre de l'entreprise So Happy, associée avec Valérie Médaille, qui a fait l'offre la moins disante (6 385 € HT).</i></p> <p><i>Ouï cet exposé, le Bureau autorise le Président à engager cette dépense.</i></p>

**Questions diverses « 3 » :**

Elle concerne l'évolution du logo du SDE. Le projet de la société Un Air de Virgule est présentée au Bureau. De nouvelles modifications sont encore à apporter.

*La séance se termine à 18 h 00.*

**PJ au présent compte-rendu**

**PJ au présent compte-rendu :**

*Diaporama*

*DL 29-04-2017 Désignation des représentants du SDE à la Commission consultative paritaire de l'énergie*

*DL 30-04-2017 Lancement de 2 appels d'offres relatifs au réseau de chaleur de Castelnau-Magnoac*

*DL 31-04-2017 Evolution des statuts du SDE - bilan de la concertation -*

*DL 32-04-2017 Lancement d'un appel d'offres relatif au géoréférencement du réseau d'éclairage public*

*DL 33-04-2017 Autorisation de signature du marché "fourniture de matériel électrique EP 2017"*

*DL 34-04-2017 Communication 2017*

*DL 35-04-2017 Réalisation travaux au SDE (viabilisation terrain, réalisation clôture et portail)*



**Les membres du Bureau**

**P/le Président,  
Daniel FROSSARD**

**1<sup>er</sup> Vice-Président**